

COVID-19 – TESTER-ALERTER-PROTEGER

Protocole adulte

J'ai été en contact à risque avec une personne testée positive à la COVID-19 ou j'ai des symptômes

AU MOINDRE DOUTE, JE M'ISOLE

L'isolement doit devenir le centre de notre stratégie contre le virus. Pour ne pas nous contaminer les uns les autres, il est essentiel de nous isoler dès que c'est nécessaire. Au moindre doute et dès les premiers symptômes, je m'isole et je fais un test :

- **si mon test est positif**, vacciné ou pas, je reste isolé 10 jours et j'alerte mes contacts (personnes fréquentées sans gestes barrières 48h avant le test ou avant les 1^{er} symptômes) et j'informe Céline BRABANT pour le 1^{er} degré et Marie-Jo DULAC pour le second degré et je leur transmets mon certificat d'isolement; Après 10 jours je reprends mon travail, pas de test nécessaire.
- **si j'ai été en contact avec une personne positive** :
 - je me fais tester (test PCR salivaire ou nasopharyngé, antigénique nasopharyngé) et je m'isole immédiatement **pendant 7 jours**, j'informe Céline BRABANT pour le 1^{er} degré et Marie-Jo DULAC pour le second degré même si mon test est négatif ;
 - Les personnes ayant un schéma vaccinal complet et n'étant pas immunodéprimées ne sont pas soumises à cette obligation d'isolement. Ces dernières doivent toutefois respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission de la Covid-19.
 - **Un 2^{ème} test** est réalisé par tous (vacciné ou non) **au 7^{ème} jour** et présentation de l'attestation sur l'honneur de retour de quarantaine (voir document joint).
- **si je suis cas contact d'un cas positif vivant sous le même toit** :
 - je me fais tester (test PCR salivaire ou nasopharyngé, antigénique nasopharyngé) et je m'isole immédiatement et j'informe Céline BRABANT pour le 1^{er} degré et Marie-Jo DULAC pour le second degré
 - la durée de l'isolement est portée **à 17 jours**, même si mon test est négatif
 - Les personnes ayant un schéma vaccinal complet et n'étant pas immunodéprimées ne sont pas soumises à cette obligation d'isolement. Ces dernières doivent toutefois respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission de la Covid-19.
 - **Un 2^{ème} test** est réalisé par tous (vacciné ou non) **au 17^{ème} jour**. et présentation de l'attestation sur l'honneur de retour de quarantaine (voir document joint).

Remarque : les enseignants en situation de :

- Cas contact non vaccinés
- D'obligation de garder leurs enfants de moins de 16 ans sans autre solution
 - Télétravail